

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïtal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïtal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie
 Dentaire REM N° W19-416082
 n° dos Netslope W19416082

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : R. 550

Matricule : R. 550 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Rouchdi Khadjaoui

Date de naissance : 1^{er} 10/11/1944

Adresse : Villas Atlantik Oued-Merzek, Dar Bouazza N° 7

Tél : 06-61-949728 Total des frais engagés : 8.500,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **Dr. FODDA Mariam**
 Chirurgien Dentiste
 85 Lotissement Ansari 2ème étage
 Dar Bouazza Casablanca
 Tél: 05 22 29 28 65/06 66 02 06 76

Date de consultation : 28 NOV. 2019

Nom et prénom du malade : Rouchdi Khadjaoui

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Dar Bouazza - Casablanca Le : 12/10/2019

Signature de l'adhérent(e) :



CENTRE DENTAIRE FODDA

Casablanca, le 15/11/2019

FACTURE

Patient : Mme ROUCHDI KHADDOUJ (3647)

Dent	Acte	Honoraire
44	Couronne céramo-métallique "CCM"	2 500,00
45	Couronne céramo-métallique "CCM"	2 500,00
46	Couronne céramo-métallique "CCM"	2 500,00
44	Inlay core métallique coulé (2 racines ou +)	500,00
45	Inlay core métallique coulé (2 racines ou +)	500,00
TOTAL		8 500,00

Somme arrêtée à : huit mille cinq cents dirhams

CENTRE DENTAIRE FODDA





CENTRE DENTAIRE FODDA

Madame, Monsieur

La patiente Mme ROUCHDI Khaddouj s'est présentée à notre cabinet il y'a plusieurs mois car elle avait perdu son bridge.

Le constat était que l'infrastructure métallique du bridge remplaçant la 44/45/46 est cassée.

Nous avons essayé de le sceller mais en vain. La patiente rapporte la chute du bridge environ 10 jours après le scellement, et ce à plusieurs reprises.

Nous avons donc décidé de réaliser un nouveau bridge s'appuyant cette fois-ci sur des faux moignons (inlay core) afin d'en assurer la solidité.

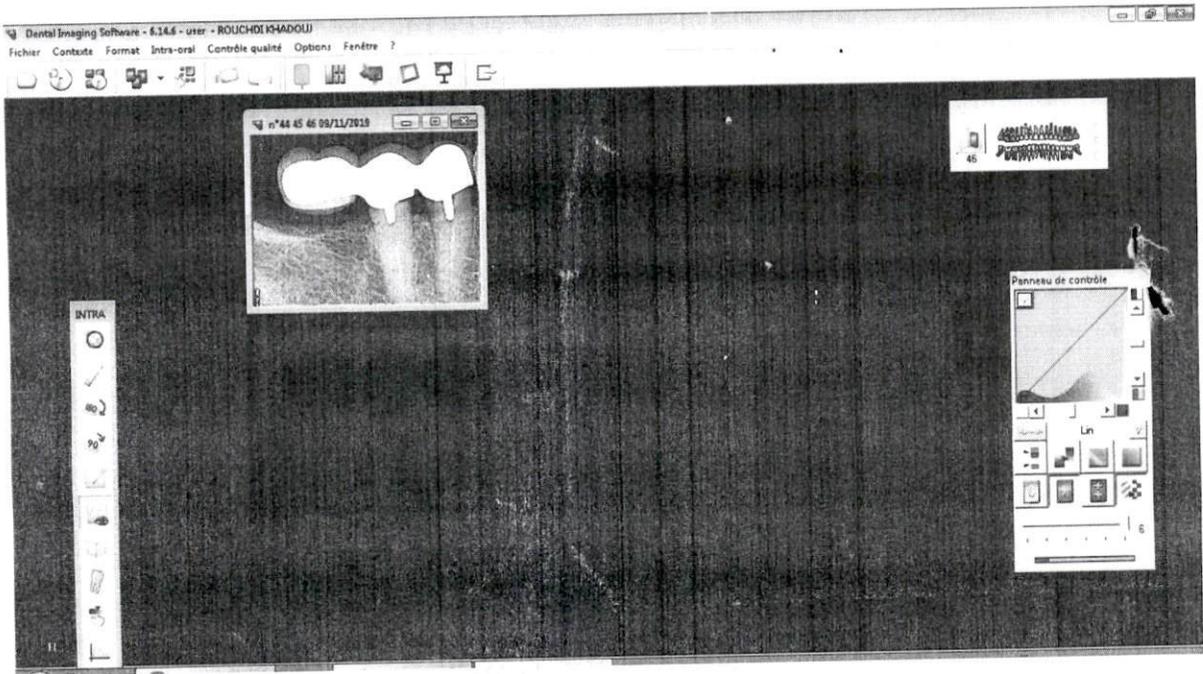
Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cordialement

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'M. Fodda', is written over the printed name.

CENTRE DENTAIRE FODDA

Dr. FODDA Mariam
Chirurgien Dentiste
85 Lotissement Ansari 2ème étage
Dar Bouazza - Casablanca
Tél: 05 22 29 28 65/06 66 02 06 76



Rx Avant / Après Implant
 CC 44 / 45 / 46 avec
 Sulaycae

Dr. FODDA Mariam
 Chirurgien Dentiste
 35 Lotissement Ansari 2ème étage
 Dar Bouazza - Casablanca
 Tél: 05 22 29 28 65/06 66 02 06 76

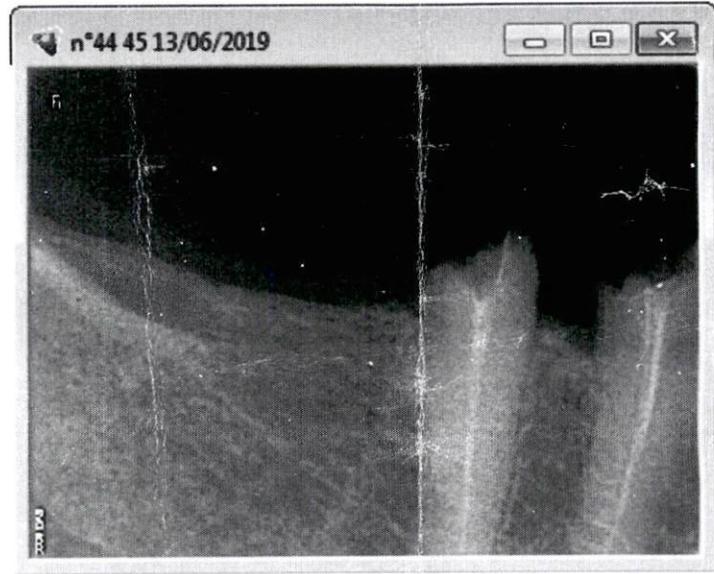
Dr. FODDA Mariam
 Chirurgien Dentiste
 35 Lotissement Ansari 2ème étage
 Dar Bouazza - Casablanca
 Tél: 05 22 29 28 65/06 66 02 06 76



Decis pour bridge
pote à faces 44-45-46

OK

Dr. FODDA Mariam
Chirurgien Dentiste
35 Lotissement Ansan 2eme étage
Dar Bouazza / Casablanca
Tel: 05 22 29 28 65/06 66 02 06 76



n°44 45 13/06/2019

